

avis, c'est le problème le plus alarmant auquel nous devons faire face aujourd'hui.

Certains préopinants ont déjà signalé qu'au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1956, Radio-Canada a touché un revenu de \$38,942,000 tandis que ses dépenses s'élevaient à \$38,572,000,—avant d'y ajouter la dépréciation. La Société a dépensé pour les réalisations et les services techniques, \$32,347,000; cependant la recette que lui ont value les émissions commerciales ne se montait qu'à un peu plus de 9 millions de dollars. Examinons maintenant la situation qui s'est présentée les quatre dernières années, soit en 1953, 1954, 1955 et 1956. L'année qui s'est terminée en mars 1953, le revenu de Radio-Canada a été de \$15,359,000. La télévision ne faisait alors que commencer et les dépenses dans ce domaine n'étaient pas encore très fortes. Cette année-là, nous avons aussi perçu \$5,700,000 pour les permis, genre d'imposition qui répugnait beaucoup au public canadien. La même année, les dépenses au titre de la radio et de la télévision n'ont atteint que \$14,304,000.

Puis, durant l'année terminée en mars 1954, les recettes de Radio-Canada ont augmenté, passant à \$27,430,000. De la même façon, les frais ont augmenté pour atteindre \$19,986,000. Pour l'année terminée en mars 1955, il y a eu de nouveau augmentation des recettes. Elles ont atteint \$34,700,000. En contre-partie, il y a toutefois eu hausse des frais jusqu'à \$29,100,000, correspondant à une augmentation de 9 millions. Nous savons tous que l'an dernier cette augmentation a été de 9 millions et demi. Outre toutes ces dépenses annuelles, il faut ajouter, au titre de l'exploitation de la Société en 1955, la somme de 19 millions prêtée par le Canada aux fins d'immobilisations. L'an dernier il y avait eu une autre avance, de \$8,500,000 ce qui donne, au total, \$27,500,000. Seulement \$72,000, c'est-à-dire moins que rien, ont été remboursés là-dessus jusqu'ici. Or nous sommes actuellement menacés d'une autre déficit que le Parlement aura à combler. Je n'y vois pas d'inconvénient, mais je tiens à signaler aux honorables députés, comme à la Société, que cela aura pour effet d'augmenter de 17 nouveaux millions la dette existante.

Eu égard donc à des dépenses d'exploitation de cette ordre,—j'ignore si le ministre en a fait mention tout à l'heure en présentant ses chiffres, mais elles doivent être voisines de 45 ou de 50 millions,—je voudrais bien qu'on me dise ce que nous allons faire de ce monstre. J'ai l'impression que la Société a déjà arraché au contribuable 29 millions, sous forme de la taxe frappant les appareils de radio et de télévision et leurs pièces. Il y aura perte nette de millions de dollars, ce qui va

[M. Reinke.]

placer la Société dans une situation où il nous faudra prendre quelque mesure vigoureuse. Où allons-nous trouver plus de 30 millions l'année prochaine? A mon sens, trois moyens seulement s'offrent à la Société. Il y a, premièrement, le régime actuel de taxes d'accise et de vente sur les appareils de radio et de télévision. Ensuite, il y a les contribuables auxquels on peut imposer un permis mais, comme je l'ai dit, la population protestait déjà beaucoup quand on exigeait un permis de \$2.50. Le troisième moyen, c'est que la Société s'administre efficacement ou abandonne complètement la partie.

D'après le rapport, le marché des appareils de télévision atteindra bientôt le point de saturation. Je pense que c'est vrai dans une certaine mesure mais il se peut que, sur ce point, nous soyons trop pessimistes. Il y a des gens qui changent continuellement leur téléviseur pour un appareil neuf, plus perfectionné. Cependant, je crois qu'il est juste de dire que le revenu de la taxe d'accise va diminuer. Si l'on veut que le Parlement vote d'année en année des crédits sur son revenu, au moment où nous aimerions relever les pensions de vieillesse et les allocations familiales, où nous sommes engagés à une première dépense de 200 millions au titre du programme national d'assurance-maladie, au train dont va Radio-Canada, le montant deviendra bientôt énorme. Je n'approuve pas l'idée de revenir à l'ancien régime et d'imposer une taxe de \$15 aux contribuables du Canada, comme l'a conseillé la Société Radio-Canada à la Commission Fowler.

Je n'approuve pas que le Parlement subventionne Radio-Canada dans la mesure où il l'a fait jusqu'ici. A mon avis, l'alternative est celle-ci: ou Radio-Canada fait ses frais, ou elle cède la place à l'entreprise privée.

Après un examen assez attentif du rapport, je ne vois pas que l'entreprise privée ne puisse faire aussi bien que la société d'État. Radio-Canada a produit entre 40 et 45 heures d'émissions par semaine pour fins de distribution nationale par l'entremise de ses stations et des stations privées. Sur ces 40 ou 45 heures assurées aux stations privées, 55 p. 100 avaient été produits au Canada, les autres 45 p. 100 provenant des États-Unis. Pour ce qui est des émissions en langue française, le pourcentage est, évidemment, plus élevé, car ces émissions doivent être produites au pays même. Je ne trouve pas à redire à l'importation d'émissions américaines, car ce sont, de toute évidence, celles que souhaitent voir les téléspectateurs. Mais je ne vois pas qu'il soit nécessaire de recourir à la radio d'État pour l'importation de ces émissions: l'entreprise privée pourrait se charger de cela.